

PARTICIPATION**Article 1 – Organisation du jeu**

Le CAES de l'EX-SNEPC organise, du 1er juin 2026 au 25 juin 2026 inclus, un jeu-concours intitulé :
« QUIZ : FRANCE – NORVÈGE 2026 ».

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est exclusivement ouvert aux adhérents internes du CAES de l'EX-SNEPC à jour de leur cotisation 2026 à la date du 25 juin 2026.
- Les membres du CDAS ainsi que leurs ayants droit ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 3 – Modalités du jeu

Le jeu se présente sous la forme d'un quiz composé de :

- deux manches de 10 questions chacune, soit 20 questions au total ;
- cinq questions de départage.

Le questionnaire est accessible depuis la page dédiée du site internet du CAES de l'EX-SNEPC.

Une seule réponse est acceptée par question.

Article 4 – Transmission des réponses

- Le formulaire de participation devra être complété de manière lisible, sans rature, puis transmis **exclusivement par courrier électronique** à l'adresse suivante : caes.mgrandclaude@gmail.com
 - Un seul formulaire de participation est autorisé par foyer, conformément aux dispositions de l'article 2.
 - Le formulaire devra impérativement être établi au nom et prénom de l'adhérent(e).
-

MODALITÉS DE DÉSIGNATION DU GAGNANT

Article 5 – Désignation du gagnant

- Le gagnant sera désigné en fonction du nombre total de bonnes réponses obtenues lors des deux manches du quiz.
 - En cas d'égalité entre plusieurs participants, le classement sera déterminé selon le nombre de bonnes réponses aux questions de départage.
 - Si aucune réponse exacte n'est donnée aux questions de départage, les participants seront classés selon la proximité de leurs réponses avec les réponses exactes.
 - En cas de stricte égalité persistante entre plusieurs participants, ou d'égalité du nombre de réponses exactes aux questions de départage, un tirage au sort sera effectué par la Présidente du CAES de l'EX-SNEPC.
-

DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Article 6 – Clôture du concours

- **La date limite de réception des formulaires de participation par courrier électronique est fixée au 25 juin 2026 à 23 h 59**, veille du match opposant l'équipe de France de football à celle de la Norvège dans le cadre de la Coupe du Monde de Football 2026.
 - Tout formulaire reçu après cette échéance ne pourra être pris en compte.
-

DOTATION

Article 7 – Récompense

Le gagnant recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 50 euros.

MODIFICATION DU JEU

Article 8 – Modification ou annulation

- L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre, prolonger, écourter ou annuler le jeu, en tout ou partie, à tout moment, notamment en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou si les circonstances l'exigent afin d'en garantir le bon déroulement.

- Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une information portée à la connaissance des participants par tout moyen approprié. Les modifications entreront en vigueur dès leur publication et seront réputées acceptées par les participants.